

600 questions AMF pdf

Revision-Finance.fr vous donne accès à 20 questions issues de plusieurs thématiques du programme de la Certification AMF.

Inscrivez-vous pour accéder à **+ de 2 000 questions d'entraînement** supplémentaires !

Accès illimité à + de 2000 questions du programme pour 49 €

1 : En matière d'intermédiation en biens divers, auprès de quelle autorité doit être déposé le document destiné à donner toute information utile au public sur l'opération proposée, sur la personne qui en a pris l'initiative et sur le gestionnaire ?

- A. L'AMF
- B. La Banque de France
- C. L'ACPR

2 : Quelle source réglementaire encadre l'activité des intermédiaires financiers en biens divers ?

- A. La directive UCITS
- B. Le code des assurances
- C. Le COMOFI (Code Monétaire et Financier)

3 : Les Titres Négociables à Court Terme sont des instruments principalement échangés entre investisseurs professionnels de gré à gré. Comment un investisseur particulier peut-il néanmoins facilement accéder à ces instruments ?

- A. En demandant un agrément d'établissement de crédit
- B. En utilisant le Service de Règlement Différé (SRD)
- C. Par l'intermédiaire d'Organismes de Placement Collectifs

4 : Parmi les propositions suivantes, laquelle est vraie ?

- A. Les Fonds d'Investissement Alternatifs n'ont aucune règle quant aux risques qu'ils peuvent prendre
- B. Les Organismes de Placement Collectifs en valeurs mobilières sont toujours moins risqués que les Fonds d'Investissement Alternatif
- C. Les Fonds d'Investissement Alternatif peuvent permettre de prendre plus de risque qu'avec des Organismes de Placement Collectif en valeurs mobilières

5 : Quel poste parmi les suivants figure au passif du bilan comptable d'une société ?

- A. Les stocks
- B. Les dettes fournisseurs
- C. Les créances clients

6 : Le « document de référence » est un document qui regroupe des informations détaillées sur l'activité, la situation financière et les perspectives d'une société. Pour les sociétés dont les actions sont admises sur un marché réglementé ou un système multilatéral de négociation organisé, il est :

- A. Facultatif, publié une fois par an
- B. Obligatoire, publié tous les mois et doit être enregistré auprès du Greffe du Tribunal de Commerce
- C. Obligatoire et réservé à l'Autorité des Marchés Financiers qui doit le recevoir une fois par an

7 : Le prix de souscription d'un part d'OPC est égal à :

- A. La valeur liquidative
- B. La valeur liquidative plus les commissions de souscription
- C. La valeur liquidative moins les commissions de souscription

8 : Quels avantages offre, entre autres, un OPC (Organisme de Placement Collectif) pour les investisseurs ?

- A. La distribution systématique de revenus importants et réguliers
- B. La détention en direct de matières premières
- C. La diversité des risques et l'évaluation permanente des placements

9 : Les moins-values constatées la même année sur des actions françaises ne peuvent pas se compenser fiscalement avec des plus-values réalisées sur :

- A. Des obligations françaises
- B. Des SICAV monétaires
- C. Des biens immobiliers

10 : Le total des impôts et prélèvements payés par une personne physique ne doit pas dépasser :

- A. 50% de ses revenus nets imposables
- B. 80% de ses revenus nets imposables
- C. 75% de ses revenus nets imposables

Revision-Finance.fr vous donne accès à 20 questions issues de plusieurs thématiques du programme de la Certification AMF.

Inscrivez-vous pour accéder à **+ de 2 000 questions d'entraînement** supplémentaires !

Accès illimité à + de 2000 questions du programme pour 49 €

11 : Sur quel paramètre les OAT peuvent-ils être indexés ?

- A. Le cours de l'or
- B. Le taux d'inflation
- C. Le cours du pétrole

12 : Pendant une période appelée « période de souscription », les obligations émises par une entreprise peuvent être souscrites par des investisseurs sur :

- A. Le marché libre
- B. Le marché primaire
- C. Le marché secondaire

13 : Les BTF, Bons du Trésor à taux Fixe, sont émis par l'Etat :

- A. Pour une durée inférieure ou égale à 1 an
- B. Pour une durée de 10 ans
- C. Pour une durée de 2 à 5 ans

14 : Comment sont émis les titres de créances négociables (TCN) ?

- A. Au pair, en dessous du pair ou avec une prime de remboursement
- B. Au pair uniquement ; ils ne peuvent pas être émis en dessous du pair
- C. En dessous du pair uniquement ; ils ne peuvent pas être émis au pair

15 : Un émetteur qui souhaite lever des fonds grâce à une Initial Coin Offering (ICO) doit-il demander un VISA à l'AMF pour ce faire ?

- A. Oui, ce VISA est obligatoire
- B. Non, ce VISA est optionnel
- C. Cela dépend du montant de la levée de fonds : oui si celle-ci est supérieure à 1 million d'euros

16 : En matière de prestataire de services sur actif numérique, quelle affirmation est exacte ?

- A. Les prestataires de services sur actifs numériques doivent demander un agrément optionnel à l'AMF
- B. Les prestataires de services sur actifs numériques peuvent demander un agrément optionnel à l'AMF
- C. Seuls les prestataires proposant les services d'achat/vente et de conservation de crypto-actifs doivent demander un agrément

17 : Parmi les missions suivantes, quelle est celle qui est confiée à la CNIL ?

- A. Contrôler le traitement des données personnelles
- B. Prononcer des sanctions pénales concernant le traitement des données personnelles
- C. Les deux propositions à la fois

18 : Quelles sont les principales règles en matière de protection des données personnelles ?

- A. L'AMF veille à la possibilité pour un client d'accéder aux informations personnelles le concernant détenues par un prestataire de services d'investissement
- B. Le client peut bénéficier d'un droit d'accès aux informations personnelles relatives à toute personne de sa famille détenues par un prestataire de services d'investissement

C. Chaque client bénéficie d'un droit d'accès aux informations personnelles le concernant détenues par un prestataire de services d'investissement

19 : Quand doit-on vérifier les renseignements obligatoires dans le cadre de l'obligation légale de connaître son client pour l'ouverture d'un compte ?

- A. Les renseignements obligatoires doivent être vérifiés au plus tard avant l'ouverture du compte
- B. Les renseignements obligatoires doivent être vérifiés dans un délai de sept jours après l'ouverture du compte
- C. Les renseignements obligatoires doivent être vérifiés au plus tard avant la première opération sur le compte

20 : Les documents relatifs à l'identité des clients habituels ou occasionnels doivent être conservés :

- A. Pendant cinq ans, à compter de la clôture de leurs comptes ou de la cessation de leurs relations avec eux
- B. Pendant trois ans, à compter de la clôture de leurs comptes ou de la cessation de leurs relations avec eux
- C. Pendant dix ans, à compter de la clôture de leurs comptes ou de la cessation de leurs relations avec eux

Revision-Finance.fr vous donne accès à 20 questions issues de plusieurs thématiques du programme de la Certification AMF.

Inscrivez-vous pour accéder à **+ de 2 000 questions d'entraînement** supplémentaires !

Accès illimité à + de 2000 questions du programme pour 49 €